



Cinquième maladie (érythème infectieux)

🕒 paru le 25/09/2019 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

La cinquième maladie est une maladie de l'enfant (maladie infantile) contagieuse causée par un virus, à savoir le parovirus humain B19. Ce virus se transmet via des gouttelettes projetées dans l'air en éternuant ou en toussant.

Quelle est sa fréquence ?

La maladie apparaît généralement au printemps, en petites épidémies, par exemple dans une école ou une garderie, et touche surtout les enfants entre 5 à 15 ans. Les adultes peuvent aussi contracter la maladie, mais c'est plutôt rare. En effet, la plupart des adultes ont eu la maladie alors qu'ils étaient enfants et sont donc immunisés.

Comment la reconnaître ?

La maladie peut évoluer sans symptômes (maladie asymptomatique) ; on peut donc être malade sans le savoir. La période d'incubation varie entre 6 et 16 jours, ce qui signifie que le virus est présent dans le corps pendant 6 à 16 jours avant l'apparition des symptômes. La maladie débute souvent comme une petite grippe accompagnée de fièvre, maux de tête, maux de gorge et douleurs musculaires. Vient ensuite une éruption cutanée, débutant généralement sur les joues. La peau est rouge (érythème). La zone autour du nez et de la bouche reste intacte, de sorte que l'éruption ressemble aux ailes d'un papillon. C'est aussi un peu comme si l'enfant rentrait de l'extérieur en hiver ou comme s'il avait été giflé. L'éruption s'étend ensuite aux membres. Au début, l'érythème se présente sous la forme de plaques rouges. Ensuite, des boutons viennent s'y ajouter. L'éruption ne chatouille généralement pas. Elle dure 3 à 7 jours, puis disparaît spontanément. Elle peut resurgir plusieurs fois pendant plusieurs semaines lors d'une exposition à la chaleur, au froid, au stress ou à l'effort, par exemple. Dans de rares cas, il peut aussi y avoir des douleurs articulaires et une inflammation des articulations.

En cas d'infection en cours de grossesse, le virus est transmis au bébé par le placenta environ une fois sur trois. Cela n'a généralement aucune conséquence. Mais dans de rares cas, l'infection peut déclencher une inflammation du foie (hépatite) et une dépression de la moelle osseuse chez le fœtus. Cela provoque une fausse couche dans 10 % des cas. Rien n'indique que la maladie chez la maman engendre des anomalies congénitales chez l'enfant.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Le diagnostic repose entièrement sur la nature des symptômes. Il est possible, mais inutile, de chercher à détecter le virus dans le sang. Après tout, la maladie n'est pas grave et guérit spontanément. Chez la femme enceinte, un test sanguin sera toutefois effectué pour confirmer le diagnostic.

Que pouvez-vous faire ?

Le plus souvent, il suffit d'un peu de repos et de paracétamol pour soulager la fièvre et les douleurs musculaires. Le

virus disparaît de lui-même. Il n'est pas nécessaire d'isoler un enfant atteint de la cinquième maladie. La maladie n'est généralement contagieuse que pendant la période d'incubation, alors qu'il n'y a encore aucun signe de maladie. Une fois que l'éruption cutanée apparaît, la maladie ne peut plus se transmettre. L'enfant peut donc aller à l'école. Si vous êtes enceinte et que vous êtes infectée par le virus, consultez votre médecin.

Que peut faire votre médecin ?

Votre médecin vous rassurera et attendra la guérison spontanée de la maladie. Il n'existe aucun médicament contre le virus. Le traitement est purement symptomatique et vise à soulager les plaintes. Si vous êtes enceinte, le médecin vous orientera vers le gynécologue.

En savoir plus ?

- [Erythème infectieux \(image\) – Global Skin Atlas](#)
- [Votre enfant a de la fièvre ? Quand faut-il lui donner un médicament ? ici](#), ou [à trouver sur cette page de l'AFMPS – Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé](#)
- [Paracétamol – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique](#)

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Érythème infectieux' \(2000\), mis à jour le 03.01.2017 et adapté au contexte belge le 19.08.2018 – ebpracticenet](#)